

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 24 mai 2011

L'an deux mil onze, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean- Luc, Maire.

Etaient présents : M. FOUGERES René, 1^{er} Adjoint, M. JOSSE Jean-Claude, 2^{ème} Adjoint, M. JACOB Jean-Marcel, 3^{ème} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 4^{ème} Adjointe, Mme TAN Jeannine, M. HOGUIN Jean-Pierre, Mme CHEVALIER Mireille, M. BERTRAND Didier, M. NIVOLLE Bertrand.

Absentes excusées : Mme CHISTREL Chantal, Mme BEREST Audrey.

Secrétaire de Séance : M. NIVOLLE Bertrand.

Date de convocation : 17 mai 2011

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2011 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **AUTORISATION ESTER**
2. **DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC**
3. **DEVIS FAUCHAGE DES VOIES**
4. **DEVIS FENETRES CENTRE SOCIAL**
5. **DEVIS TOITURE EGLISE**
6. **DEVIS PLATE-FORME ATELIER MUNICIPAL**
7. **DEVIS REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE**
8. **DEVIS RIDEAUX MAISON DU TEMPS LIBRE**
9. **FEU D'ARTIFICE**
10. **INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**
11. **SUBVENTION A.L.N.**
12. **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS

Délibération n° 4-2011-1

Autorisation ester en justice

1° Autorisation ester en justice / dossier Hamelin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en annulation présentée par la Préfecture d'Ille et Vilaine, a été déposée au Tribunal Administratif et enregistrée le 6 mai 2011, sous le numéro 1101716-6. Cette requête est assortie d'une requête en déféré suspension, enregistrée le 6 mai 2011 sous le numéro 1101718-6. Ces requêtes visent à obtenir l'annulation de l'arrêté de permis de construire en date du 1^{er} mars 2011, autorisant une construction à usage d'habitation en faveur de M. HAMELIN.

Monsieur le Préfet considère que cet arrêté de permis de construire est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation, aux motifs qu'il viole le principe de précaution institué par l'article 5 de la Charte de l'environnement, et qu'il ne respecte pas l'article R 111-2 du code de l'urbanisme, en regard du risque de submersion marine.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour défendre la commune dans cette affaire.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif.
- Désigne Maître Vincent LAHALLE, avocat à Rennes, pour représenter la commune dans cette affaire.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches et procédures afférentes à ce dossier.

2° Autorisation ester en justice / dossier Blondiaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en annulation présentée par la Préfecture d'Ille et Vilaine, a été déposée au Tribunal Administratif et enregistrée le 6 mai 2011, sous le numéro 1101719-6. Cette requête est assortie d'une requête en déféré suspension, enregistrée le 6 mai 2011 sous le numéro 1101720-6. Ces requêtes visent à obtenir l'annulation de l'arrêté de permis de construire en date du 16 février 2011, autorisant une construction à usage d'habitation en faveur de M. BLONDIAUX.

Monsieur le Préfet considère que cet arrêté de permis de construire est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation, aux motifs qu'il viole le principe de précaution institué par l'article 5 de la Charte de l'environnement, et qu'il ne respecte pas l'article R 111-2 du code de l'urbanisme, en regard du risque de submersion marine.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour défendre la commune dans cette affaire.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif.
- Désigne Maître Vincent LAHALLE, avocat à Rennes, pour représenter la commune dans cette affaire.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches et procédures afférentes à ce dossier.

Délibération n° 4-2011-2

Eclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE, qui rappelle qu'un avis d'appel d'offres pour un marché en procédure adaptée pour des travaux de remplacement, de maintenance et de conseil en éclairage public a été lancé en février 2011. Quatre offres sont parvenues en mairie. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 18 mars 2011.

Le programme fonctionnel des besoins prévoyait que les candidats avaient toute liberté pour proposer des matériels, méthodes, organisation, performances, etc...et que la commune attendait des candidats qu'ils proposent des solutions technico-économiques permettant de moderniser les installations d'éclairage public de son parc. De ce fait, les offres des divers candidats présentent des différences aussi bien techniques que quantitatives ou financières. Chaque candidat a donc été reçu par la commission d'appel d'offres afin de préciser son offre.

Au terme de la négociation avec chaque candidat, il apparaît que ERS – Entreprise de Réseaux et Sources- répond au mieux à la demande et aux besoins de la commune. Les caractéristiques techniques de l'offre sont les mieux adaptées à la commande, et la commission d'appel d'offres propose de retenir cette entreprise, pour un montant de 76 140 €.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir ERS - Entreprise de Réseaux et Sources-, pour des travaux de remplacement, de maintenance et de conseil en éclairage public, pour un montant de 76 140 €.
- sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du SDE35 (Service Départemental d'Energie)
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Délibération n° 4-2011-3

Devis débroussaillage des voies

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JACOB, qui expose qu'il a contacté plusieurs entreprises pour obtenir un devis pour le débroussaillage annuels des voies, et qu'une seule a répondu. Il s'agit de l'entreprise JAN, dont la devis s'élève à 8 040.71 € TTC.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SARL JAN, d'un montant de 8 040.71 € TTC, pour le débroussaillage annuel des voies.

Délibération n° 4-2011-4

Devis ouvertures centre social

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JACOB, qui expose qu'il est nécessaire de remplacer des portes-fenêtres au centre social, pour poser des vitrages sécurisés.

3 devis ont été fournis :

- Habit Bois : 3 890 € HT
- DG Entreprise : 4 045 € HT
- Ets VIDELOUP 2 567 € HT

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis des Etablissements VIDELOUP, pour la fourniture et la pose de portes-fenêtres au centre social, pour un montant de 2 567 € HT, soit 3 070.13 € TTC.

Délibération n° 4-2011-5

Devis couverture église

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JACOB, qui expose qu'il est nécessaire de rénover la couverture des sanitaires de l'église. 3 devis ont été fournis :

Thébault : 2 985.23 € HT
Le coq : 2 670.70 € HT
Pestel : 4 781 € HT

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Lecoq, d'un montant de 2 670.70 € HT, soit 3 194.16 € TTC, pour la rénovation de la couverture des sanitaires de l'église.

Délibération n° 4-2011-6

Devis plancher atelier municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JACOB, qui expose qu'il est nécessaire de créer un étage en mezzanine à l'atelier municipal, pour permettre le rangement et le stockage notamment des anciennes tables et chaises de la salle des fêtes. Il est donc proposé de créer une structure avec plancher bois.

3 devis ont été fournis :

- Habit Bois : 5 049.50 € HT
- DG Entreprise : 5 339.45 € HT
- Ets VIDELOUP 5 173.60 € HT

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Habit Bois, pour la création d'une structure avec plancher à l'atelier municipal, pour un montant de 5 049,50 € HT, soit 6 039.20 € TTC.

Délibération n° 4-2011-7

Devis reprise concession cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FOUGERES, qui expose que sept concessions au cimetière ont été rétrocédées à la commune par les ayant droit des familles concernées. Il convient de procéder à des travaux de dépose des entourages et des croix de ces tombes, ainsi qu'aux exhumations et remise des ossements à la fosse communale.

2 devis ont été fournis :

- EURL Pichot : 3 933 € TTC
- Denis COSTARD : 3 629.86 € TTC

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Monsieur COSTARD, pour les travaux de reprise de concessions au cimetière, pour un montant de 3 629.86 € TTC.

Délibération n° 4-2011-8

Devis rideaux Maison du Temps Libre

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE, qui expose qu'il convient de prévoir des rideaux à la Maison du Temps Libre. La commission concernée s'était également interrogée sur la nécessité de prévoir un rideau de scène.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire poser des rideaux aux ouvertures ainsi qu'un rideau de scène.

3 devis ont été fournis :

Boutique Décor : 5 675,22 € HT
Confort Habitat : 6 683 € HT

Le troisième devis, ne comprenant pas de rideau de scène, est écarté.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Boutique décor, d'un montant de 5 675.22 € HT, pour la fourniture et la pose de rideaux et d'un rideau de scène à la Maison du temps Libre.

Délibération n° 4-2011-9

Feu artifice

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE, qui présente le devis de la société Eurodrop pour la fourniture du feu d'artifice du 14 juillet, qui s'élève à 2 170 € TTC. Cette manifestation pourrait faire l'objet d'une subvention au titre du volet 3 du Contrat de Territoire.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte le devis de 2 170 € de la société Eurodrop.**
- **charge Monsieur le Maire de solliciter l'attribution d'une subvention, auprès du Conseil Général par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, au titre du volet 3 du Contrat de Territoire.**

Délibération n° 4-2011-10

Indemnité gardiennage église

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église. Le pourcentage d'augmentation possible fixé par circulaire ministérielle pour 2011 est de 0.49%.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0.49% l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église et de la fixer à 389.43 euros pour l'année 2011.

Délibération n° 4-2011-11

Subvention A.L.N.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association A.L.N. (Association Loisirs Nature), basée à la Maison de la Baie au port Cherrueix/Le Vivier.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 500 € à l'ALN.

Questions Diverses

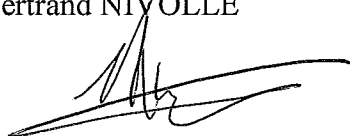
- Madame TAN demande ce qu'il en est du projet d'extension du port Le Vivier/Cherrueix. Monsieur le Maire répond que les conclusions de l'étude tendent à privilégier une organisation à l'intérieur du périmètre actuel du port. Il serait possible de construire 5 ou 6 hangars supplémentaires sans étendre l'enclave. Si toutefois cela ne suffisait pas, il pourrait être envisagé une implantation entre les 2 digues.

- Monsieur JOSSE présente l'esquisse de 2 totems pouvant être implantés aux entrées de la commune. Ce projet sera revu en commission.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 juin 2011, sauf modification pour imprévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire de séance,
Bertrand NIVOLLE



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

